

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT

DU

REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**ATTRIBUTION DE MARCHE RELATIF
AUX TRAVAUX DE TERRASSEMENTS
PRELIMAIRES POUR LA CREATION
DU POLE EPURATOIRE SUD**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33



SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

L'an deux Mille douze, le Lundi 1^{er} Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **25 Septembre 2012**.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN M. Laurent ADELAAR - M. Germain BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme. Diana JOJE-PANSA - Mme. Daniéla STOMP - M. David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Bernard SELLIER - M. Jean GONTRAND - M. Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Elie PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION** :

Mme. Hélène PERRET à Mme. Bénédicte FJEKE - Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck THOMAS - M. Jean-Paul RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE

ABSENTS EXCUSES : Mme. Agnès BARDURY - Melle Jessie BERTRAND - Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Jocelyn MADELEINE - M. Roland JOSEPH - Mme. Malaïka ADAM - M. Sylvio VAN-DER-PIJL

ABSENTS NON EXCUSES : Melle. Lyvie CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain PANELLE -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile ALFRED.

.../...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une mise en concurrence suivant une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, a été lancée pour la réalisation des travaux de terrassements préliminaires dans le cadre de l'opération de création du pôle épuratoire Sud de la commune.

Ces travaux visent à réaliser lors de la saison sèche 2012 la plateforme de la future station d'épuration ainsi qu'une digue permettant le support de la canalisation de rejet des effluents vers la Balaté.

Trois entreprises ont remis une offre dans les délais.

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 Septembre a procédé à l'ouverture des plis, et après vérification de leur contenu administratif, a examiné les offres de :

- M.T.I. pour	317 705,50 €
- RIBAL pour	447 764,00 €
- VILLERONCE TP pour	271 310,00 €

Les membres de la commission ont souhaité une vérification de l'offre par la maîtrise d'œuvre, représentée par le bureau d'études EAU DYSSEE.

Au regard du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat VILLERONCE TP se révèle être la plus attractive financièrement tout en présentant des capacités techniques et une méthodologie complète répondant aux attentes du cahier des charges.

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 1^{er} Octobre, a décidé de retenir l'offre la mieux disante : l'offre de la société VILLERONCE TP pour un montant de **271 310,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une (1) abstention **DECIDE** :

↳ **D'ATTRIBUER** le marché de travaux relatif à la réalisation des terrassements préliminaires pour la création du pôle épuratoire Sud à la société VILLERONCE TP pour un montant de **271 310,00 €** ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 02 Octobre 2012

P. LE MAIRE
LE 2^{ème} ADJOINT,

Philippe JOAN

